

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIRER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



60908

Déclaration de Maladie

Nº P19- 066686

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02470 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHLIH Amina

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0649091568 Total des frais engagés : 1031,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur TAGNAOUTI Brahim
Médecine Générale
70, Rue de Normandie Maârif
05 22 25 50 29

Date de consultation : 15/3/2021

Nom et prénom du malade : Mme Chlih Amina Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + Diabète sles

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 15/3/2021

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL
DOCTEUR TAGNAOUTI BRAHIM
Médecine Générale
70, Rue de Normandie Maârif
05 22 25 50 29

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Patientement des Actes
15/03/2021	C	01	300 DH	Docteur TACKNOU Médecin Généraliste 10 Rue de Normandie Maroc

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourguise	Date	Montant de la Facture
Pharmacie TAHLI JOUTE 123, Bis Rue Hassan II Tahli - Casablanca - Maroc	15/03/2021	831,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ETC.

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et les soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de soins.

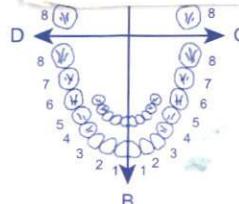
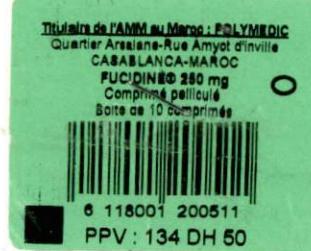


Nature des Soins

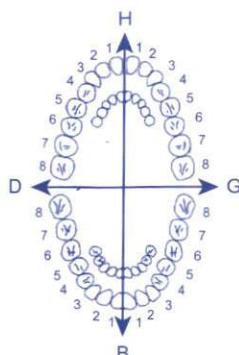
DN8026
11/2024
P.P.V:37DH70

LOT : 5333
UT. AV : 12-23
P.P.V : 32 DH 40

27,50



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

NOVARTIS
PPV : 286,00 DH

LOT 20005
PER 04/22
PPV 226DH00

PPV: 49,60 DH
LOT: 20E25
EXP: 05/2023

Bordeaux
MEDECINE GENERALE

70, Rue de Normandie - Maârif
CASABLANCA
Tél. : 05 22 25 59 32

Casablanca, le

الدكتور إبراهيم الـ

خريج كلية الطب ببوردو

الطب العام

زنقة نورماندي - المعاريف

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 25 59 32

الدار البيضاء، في

15/03/2021

Ume Chikh Amra

286,00

(S) Exjunge HCT 5mg / 160mg 125

226,00

(S) Esae 40 1B/28

37,70

(S) Depo Medrol 80 , N°2

75,40

(S) D Cere forte 150/500

49,60

(S) Fucidine 1AB/15g

134,50

(S) Fucidine 200g

32,40

(S) Diclo 10 1C+2C

27,50

(S) Diclo sup 100g/100g

831,40

Docteur TAGNAOUR Brahim
Médecine Générale
76, Rue de la Gare
Casablanca
Maroc
Tél: 05 22 25 34 41

Pharmacie du Jura
TAHRI JOUTEL Rachid
Rue Oussama Benou Zaid
Tél: 05 22 25 34 41